

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

ALLOCUTION

DE

S.E. M. Moussa Faki Mahamat

Président de la Commission de l'Union Africaine

Au

Débat du Conseil de sécurité sur les opérations de paix

20 Septembre 2017

10h

Excellence Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames Messieurs,

C'est toujours un honneur renouvelé et un privilège pour nous d'être invités à nous exprimer devant votre auguste Conseil. Permettez-moi avant tout propos d'exprimer notre gratitude à tous les États membres ici présents.

J'ai d'autant plus de plaisir à m'adresser à vous, que notre rencontre d'aujourd'hui se tient dans le cadre de la présidence du Conseil, assurée par la République fédérale d'Éthiopie.

Je voudrais ici féliciter et remercier très vivement Son Excellence Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale d'Éthiopie, pour l'initiative de ce débat sur les opérations de maintien de la paix et pour avoir su, avec tous les autres membres africains du Conseil forger, depuis de longs mois, la salubre unité et la cohérence de vue sur nos positions, de même que pour le travail remarquable de plaider qu'ils entreprennent.

Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance, ceci non seulement au nom de l'Union africaine, mais aussi et surtout en celui des Peuples de notre Continent, que nous voulons placer constamment au cœur de notre action.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le débat d'aujourd'hui nous donne une occasion nouvelle de faire le point et nous interroger sur notre détermination commune, réelle et de bonne foi, à avancer sur la question du financement des opérations mandatées ou autorisées par l'Union africaine, à

travers les contributions soumises à recouvrement des Nations unies. De notre point de vue, une avancée décisive et à court terme sur cette question est une condition nécessaire du renforcement de la crédibilité du partenariat entre nos deux Organisations. Car, et ne nous y trompons pas, nos nombreuses réunions et échanges au plan institutionnel, si enrichissantes soient-ils, de même que nos déclarations de principe, n'auront aucun effet s'ils ne sont pas suivis de décisions et d'actions concrètes de notre part à tous.

À cet égard, je voudrais fortement réitérer ici notre ferme et constante détermination à aboutir, très rapidement, à cette résolution de fond qui reconnaisse notre contribution à l'Architecture globale de paix et de sécurité, en acceptant le principe que les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui auraient recueilli l'assentiment de cet illustre Conseil, pourraient être soutenues au moyen des contributions soumises à recouvrement des Nations unies. Il est pour nous une question de justice.

J'entends souvent dire que l'Architecture africaine de paix et de sécurité ambitionne d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains. Ceci me paraît une interprétation restrictive de l'état d'esprit ayant structuré la doctrine même qui sous-tend cet outil innovant qu'est notre Architecture.

Il nous paraît manifeste que, les problèmes en Afrique ne sont pas que des problèmes des Africains. En effet, leurs causes ne sont certainement pas uniquement endogènes à l'Afrique et il est désormais, me semble-t-il, de notoriété publique que les conséquences induites par les crises auxquelles le continent Africain est confronté, n'affectent pas que les Africains.

Parce que les problématiques en question, quel qu'en soient les causes et origines, affectent en premier lieu les Africains, l'Union

africaine a toujours réaffirmé et assumé son leadership pour y faire face. Mais nous disons que la complexité des enjeux et crises en cause est telle qu'aucune Organisation ne peut, à elle seule, apporter tout l'éventail des réponses requises. Il nous paraît, dès lors, juste et opportun que l'Architecture internationale reconnaisse, par des décisions concrètes, les efforts fournis par l'Union africaine et ses États membres, en la matière. Il nous paraît également important de souligner que les arrangements ad hoc ne permettent pas d'apporter des solutions durables et pérennes.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Une résolution de principe sur la question du financement des opérations mandatées ou autorisées par l'Union africaine, et qui auraient recueilli l'assentiment subséquent du Conseil de sécurité des Nations unies, à travers les contributions soumises à recouvrement, ne serait pas, dans notre esprit, un mécanisme qui ouvrirait systématiquement l'accès aux ressources financières des Nations unies. Il reste entendu que les décisions spécifiques, à prendre au cas par cas, par le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sur l'octroi éventuel des mandats des opérations concernées seront assujetties à un processus concerté et conjoint d'analyse, d'évaluation, de planification, et d'établissement des rapports qui sera conduit par nos deux secrétariats.

De notre point de vue, aucun argumentaire pertinent ne saurait justifier nos manquements communs à convenir, ici et aujourd'hui même, de cette résolution de principe. L'Union africaine, comme toutes les Organisations de la même nature connaît des manquements et reste déterminée à y faire face. Il ne s'agit pas pour nous de remplir un cahier de charges quelconque imposé de

l'extérieur, mais d'une exigence éthique que nous nous fixons, nous-mêmes, selon un échéancier que nous nous sommes imposé car cette exigence éthique, disais-je, conditionne non seulement la solidité de notre crédibilité institutionnelle, mais aussi et surtout, parce ce que nous l'assumons au nom de nos populations, qui sont la raison d'être même de notre Organisation.

Pour nous, il s'agit aussi de la nécessaire convergence de vue. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies doit permettre aux organisations régionales, comme l'Union africaine, de contribuer pleinement au maintien de la paix et de la sécurité internationale, au regard de leur proximité du terrain, de leur connaissance des dynamiques locales et de leurs capacités de réaction rapide. Ce faisant, l'Union africaine confère une légitimité additionnelle à l'action du Conseil de sécurité, comme incarnation de la légalité internationale.

Nous devons tous, et sans tarder, nous donner les moyens d'atteindre cet objectif dans notre intérêt à tous et éviter la posture de confort qui consisterait à évoquer des manquements éventuels de part et d'autre, pour ne pas adopter les décisions judicieusement inspirées de situations dramatiques, que nous avons connues il y a quelques décennies, ou même plus récemment comme cela fut le cas au Mali ou en République centrafricaine, où nous avons tous dû réagir aux événements, quand nous aurions pu faire preuve davantage d'initiatives.

La démarche de l'Union africaine sur le principe de l'utilisation des contributions soumises à recouvrement ne doit donc pas être perçue comme une quête. Il ne s'agit point de charité, mais bien d'équité.

Notre Organisation continentale demeure, permettez-moi de le répéter ici, déterminée à traduire dans les faits les engagements

auxquels elle a librement souscrit, sur son financement et la prise en charge d'une part de ses opérations de soutien à la paix. Nos efforts vont continuer et s'intensifier, indépendamment des réticences actuellement exprimées par une minorité d'acteurs. Il s'agit, je crois, d'une responsabilité historique et tout un chacun sera amené, pour l'avenir, à assumer le poids de son positionnement actuel sur cette question.

Je voudrais conclure en exhortant votre Conseil à prendre des décisions qui encouragent les progrès remarquables de l'Union africaine et de ses États membres, et à rendre hommage aux sacrifices consentis, surtout quand on rapporte lesdits progrès au temps d'existence de notre Organisation. On doit reconnaître à l'Union africaine le droit et la capacité de s'améliorer et de se transformer de manière dynamique.

Permettez-moi, en outre, d'engager votre auguste Conseil à marquer, de manière concrète et résolue, le partenariat stratégique entre nos deux Organisations, au moyen d'une résolution de principe sur le financement. Celle-ci serait de nature à nous éviter de nourrir les critiques qui nous sont souvent faites par nos vrais mandants, c'est-à-dire les citoyens de nos États membres, de nous complaire depuis des années maintenant dans des déclarations théoriques et d'entretenir des processus bureaucratiques, qui ne produisent pas très souvent les résultats attendus de nous.

Je vous remercie.